

L'an deux mil vingt-six et le deux septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de M. Gaël ALLAIN, Maire.

Nombre de
Conseillers

En exercice	15
Présents	15
Votants	15

Etaient présents : M et Mmes G. ALLAIN, C. PARDO, C. GRABIT, F. MALARD, C. CHEVRY, G. PLACET, C. TIVEDDU, J-F. BONIN, J-L. BOUTON, D. TRIANTAFFYLIDIS, S. CHEVROLAT ; S. BRUN ; V. AUZIAS, M. LUTTENSCHLAGER, F. CIFFOTTI

Absents	0
---------	---

Date de convocation : 25/08/2026

Secrétaire de séance : Stéphanie CHEVRY

Pouvoirs	0
----------	---

ATTRIBUTION DU NOM DE L'ECOLE COMMUNALE

Délibération N°40/2026

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner à un lieu ou à un équipement municipal. Cette dénomination est laissée au libre choix du Conseil Municipal.

La présente délibération a pour but d'attribuer un nom à l'école communale.

Conformément à l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales dans son aliéna 1^{er}, « le Conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune ».

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble du conseil la délibération N°13/2026 du 5 mars 2026 portant décision sur le projet de fusion des écoles maternelle et primaire pour la rentrée scolaire 2026-2027.

Sur proposition de l'agent technique de la commune, Thierry CARRAZ et de l'ancien maire, Marc PERROT, il a été proposé au Conseil municipal de baptiser l'école communale Jacqueline DI CARLO, ancienne enseignante et directrice de l'école primaire décédée en début d'année 2026.

Le Conseil Municipal,
Oui l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré,

Accusé de réception en préfecture
001-210104162-20260902-40-2026-DE
Date de réception préfecture : 03/09/2026

- **DECIDE** de nommer l'école communale : Ecole primaire Jacqueline DI CARLO avec 14 voix POUR et 1 abstention
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Belley.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre, les membres présents.

Le Maire,
Gaël ALLAIN



Par délégation
du Maire
C. P. A. P.
Maire